

# Aperçu des prestations

La présente annexe a pour but de donner un aperçu des différences principales entre votre produit actuel et celui proposé en libre passage.

Assurance d'une indemnité journalière en cas d'hospitalisation  
(HPAMMO)

## Votre couverture actuelle

Assurance d'une indemnité journalière en cas d'hospitalisation  
(BHGA01)

## Nouvelle couverture proposée

### Prestations assurées

#### Versement des prestations

Les prestations sont versées pendant 720 jours dans une période de 900 jours consécutifs.

#### Limitation des prestations

Les cures balnéaires, les séjours en EMS en cas de maladie chronique, les séjours en établissement psychiatrique, les soins à domicile, les naissances à domicile ainsi que les cures de convalescence et de désintoxication sont pris en charge à hauteur de 50%.

#### Versement des prestations

Les prestations sont versées au maximum pendant 90 jours par année.